

Avis de constitution

SOCIETE « PERFECT IMMOBILIER ET BTP » en abrégé « PI BTP »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA
FAYA CARREFOUR SAINT PAUL DES LAURIERS, Lot 229,
Ilot 23

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/02/2024, et enregistrés au CEPICI le 27/02/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PERFECT IMMOBILIER ET BTP »

en abrégé « PI BTP »

Objet :

- Achats / vente de terrains
- Lotissement et aménagement foncier
- Etude et expertise
- Conception de plan 2D et 3D
- Devis qualificatif et estimatif
- Construction et design intérieur / extérieur
- Réhabilitation et rénovation
- Transport et gestion VTC
- Acquisition, location et vente de tous biens (meubles, immeubles)
- Courtage de véhicules
- Création et gestion d'applications
- Production, gestion, vente de contenu digital
- Commerce général
- Service de livraison
- Vente en ligne
- Négoce
- Divers.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce. la prise de participation dans toute société existante ou devant être

créée. et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA FAYA CARREFOUR SAINT PAUL DES LAURIERS, Lot 229, Ilot 23

Dirigeant(s) M KOUAKOU N'DRI PARFAIT (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-04044 du 29/04/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°24780/GTCA/RC/2024 du 29/04/2024

